

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD436

présenté par

M. Duvergé, Mme Lasserre, M. Millienne, M. Pahun, Mme Luquet et M. Robert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Au deuxième alinéa du III de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, après le mot : « contre », la fin de l'a première phrase est ainsi rédigée : « la précarité et le gaspillage alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'atelier 12 des États généraux de l'alimentation, relatif à la lutte contre l'insécurité alimentaire, a mis en exergue la nécessité de considérer l'aide alimentaire comme l'une des composantes de la lutte contre la précarité alimentaire.

Les participants se sont accordés sur l'importance de définir une stratégie interministérielle de lutte contre la précarité alimentaire. Cette stratégie se déclinera à travers une meilleure intégration de la lutte contre la précarité alimentaire dans les programmes nationaux tels que le programme national pour l'alimentation (PNA), qui repose sur le partenariat entre les acteurs privés, les collectivités territoriales et le monde associatif et le programme national nutrition santé (PNNS).

Tel est l'objet de cet amendement.